> DÉFINITIONS

- La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) des Troubles du Neuro-Développement (TND) du Département des Alpes-Maritimes, propose un parcours coordonné d'évaluations et d'interventions précoces, pour les enfants âgés de 0 à 11 ans, présentant des signes évocateurs de troubles du neuro-développement.
- **Les troubles du neuro-développement** regroupent :
 - Les troubles du développement intellectuel
 - Les troubles de la communication et des interactions sociales
 - Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (lecture, expression écrite, calcul)
 - Les troubles de l'attention / hyperactivité
 - Les troubles du développement moteur et de la coordination
 - Les troubles du spectre de l'autisme

> missions

- Soutenir et accompagner les familles tout au long du parcours de diagnostic de leur enfant
- **Coordonner** le parcours de bilans et d'interventions précoces pour une durée d'un an (renouvelable une fois sous certaines conditions) en s'appuyant sur les structures du territoire et les professionnels libéraux
- **Favoriser** les interventions précoces : prise en charge par l'Assurance Maladie des bilans et séances assurés par psychomotriciens, ergothérapeutes et psychologues/neuropsychologues
- **Orienter** vers un réseau de partenaires à l'issue du parcours de soins organisé par la PCO
- Informer et former les professionnels sur les troubles du neuro-développement et leur repérage afin de proposer un suivi adapté aux besoins de l'enfant de moins de 12 ans
- **Éviter** l'errance diagnostique et le sur-handicap



PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

Troubles neuro-développementaux des Alpes-Maritimes

Repérer et prendre en charge au plus tôt les difficultés de développement de l'enfant de moins de 12 ans



> contactez-nous

Plateforme de Coordination et d'Orientation

28, avenue de la Californie, 06200 NICE
04 92 12 36 12 | secretariat.pco@lenval.com
Du Lundi au Vendredi
De 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Visitez la page Internet PCO

> mes notes

| ••••• | ••••• | ••••• | ••••• | • |
|-------|-------|-------|-------|---|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| ••••• | | ••••• | ••••• | ••••• |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | ••••• | |
| •••• | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

> VOUS ÊTES PARENT...

Vous remarquez chez votre enfant un développement inhabituel (difficulté motrice, de langage, de comportement, de socialisation...) / Vous constatez qu'il ne progresse pas dans les acquisitions / Vous avez l'intuition que "quelque chose ne va pas"... Il peut s'agir d'un TND : Trouble du Neuro-Développement.

QUE FAIRE?

Contactez votre médecin (généraliste, pédiatre, scolaire ou la PMI).

Lors de la consultation, le médecin recherchera des signes d'alerte à partir d'un livret de repérage.

Cette consultation permettra soit de lever le doute, soit de progresser dans la recherche d'un diagnostic tout en permettant des interventions précoces spécialisées en vous adressant à la PCO.

Un recueil d'informations à remplir par vos soins et par l'école ou la crèche vous sera demandé. Vous pourrez vous le procurer en écrivant au secrétariat de la PCO ou en le téléchargant directement sur <u>lenval.org/plateforme-coordination-orientation</u>.

Des professionnels libéraux et/ou des structures partenaires de la plateforme associés à la PCO proposent leur expertise.

L'accompagnement de votre enfant sera organisé autour d'un projet de soins construit avec vous.

> vous êtes médecin...

Vous observez un développement inhabituel chez un enfant de moins de 12 ans, un décalage des acquisitions par rapport à la population générale à partir des grilles du carnet de santé...

QUE FAIRE?

Remplissez, avec l'aide des parents, le livret de repérage des TND disponible en ligne, sur *VIA TRA-JECTOIRE* (ROR Santé PACA).

La plateforme prendra alors contact avec vous. Vous resterez le médecin référent du parcours de soins de l'enfant et serez destinataire des bilans réalisés par nos partenaires libéraux.

Vous participerez, en distanciel, aux synthèses pluridisciplinaires de vos patients.

> VOUS ÊTES PSYCHOMOTRICIEN, ERGOTHÉRAPEUTE, PSYCHOLOGUE, NEUROPSYCHOLOGUE ET VOUS EXERCEZ EN LIBÉRAL...

Vous souhaitez prendre part au repérage et à la prise en charge précoces des troubles du neuro-développement dans le cadre d'un réseau associant praticiens libéraux et ressources médico-sociales?

QUE FAIRE?

Un partenariat avec la PCO permet la prise en charge par l'Assurance Maladie des bilans et des soins dispensés aux enfants de moins de 12 ans avec suspicion de TND.

Vous êtes orthophoniste, kinésithérapeute, orthoptiste... Le lien avec la PCO vous permet de renforcer le travail partenarial autour de l'enfant et de sa famille.

